

Quand on voit ce qui s'est produit à la Chambre des communes britannique, qui compte aujourd'hui 638 députés, on voit ce que je veux dire: le manque de participation réelle d'un grand nombre de députés. Même s'il en est qui sont très actifs, beaucoup se sont totalement désintéressés de leur tâche pour la simple raison qu'ils n'ont pas assez d'occasions d'y participer pleinement.

La deuxième question que je voudrais soumettre à l'examen de la Chambre porte sur le conflit qui existe et qui subsistera à propos de la représentation des régions rurales et des régions urbaines; on pourrait peut-être la considérer comme une recommandation pour les commissions. Les Pères de la Confédération ont dit que la représentation devait être fonction de la population. Il ne faut toutefois pas oublier que cela a été dit il y a plus de 100 ans, à un moment où presque 90 p. 100 des habitants du Canada vivaient dans les régions rurales et où la population était très éparse. La situation a évidemment évolué et elle continue d'évoluer rapidement.

D'après les projections démographiques pour l'an 2000, 95 p. 100 des Canadiens vivront dans cinq grandes villes. Cela veut dire que si nous continuons à délimiter les circonscriptions en nous basant sur le nombre d'habitants, en l'an 2000, 95 p. 100 des députés représenteront les circonscriptions de cinq villes. Ce serait une grave erreur et ce ne serait pas avantageux pour le Canada ni pour les Canadiens. Je pense qu'il serait bien plus logique de considérer que lorsque les Pères de la Confédération ont parlé de cela, la situation était différente et qu'à l'heure actuelle, il faut examiner le rapport qui existe entre les termes «représentation» et «population».

Un député ne peut pas représenter efficacement sa circonscription s'il a très peu de contacts avec ses électeurs. Tant qu'on estime que les circonscriptions rurales peuvent devenir de plus en plus grandes, on ne tiendra compte que du facteur population au détriment du facteur représentation, beaucoup plus important. Il ne faut pas, selon moi, séparer ces deux termes. Ils doivent être liés l'un à l'autre et c'est insensé de la part d'un député de penser à ses commettants sans envisager la possibilité de leur rendre visite et sans que ses commettants puissent se mettre en rapport avec lui.

Rappelons-nous que le nombre de problèmes ne change pas, seule la fréquence des problèmes change d'une circonscription à faible population à une circonscription plus peuplée. Laissons les députés des villes représenter les grandes circonscriptions. Souvent, ils n'ont que quelques coins de rue à parcourir pour aller d'une extrémité à l'autre de leur circonscription. Si leurs électeurs participaient davantage, il leur faudrait un personnel plus nombreux.

La troisième question que je voulais soulever ce matin concerne l'appellation des circonscriptions. C'est, bien entendu, une question qui concerne précisément à la circonscription où j'habite actuellement. Il est de tradition dans de nombreux centres urbains du Canada de donner à la circonscription le nom de la ville. C'est ainsi que nous avons, par exemple, Calgary-Nord, Calgary-Centre, Edmonton-Ouest, Edmonton-Strathcona, et ainsi de suite. Toutefois, lorsqu'il s'agit de circonscriptions rurales, il me paraît illogique de prendre le nom d'un ou de deux centres et de baptiser ainsi la circonscription. Je présente cet argument pour la circonscription que je représente actuellement.

Elle comprend cinq villes principales, c'est-à-dire de plus de 2,000 habitants et un centre urbain plus important d'environ 9,000 âmes. Mais, en tout, il y a 76 villages dans ma circonscription. Dans chacun d'eux, les gens s'identifient pleinement à leur village dont ils sont très fiers. Et

Circonscriptions électorales—Loi

pourtant, les commissaires baptisent souvent les circonscriptions du nom d'un de ses centres. Dans bien des cas, les gens n'ont jamais vu le centre d'où est tiré le nom de leur circonscription. Je suggère à la commission de choisir un nom qui décrive la région, qui soit tiré d'un accident géographique régional ou d'un fait historique authentique.

A titre de député de la province d'Alberta, lorsqu'il s'agit d'une grande circonscription rurale, j'aimerais que les Canadiens la connaissent d'abord comme circonscription de l'Ouest et ensuite comme circonscription rurale. Je ne voudrais pas qu'ils l'identifient à une ville ou localité particulière, parce qu'il importe à tout agriculteur ou éleveur de cette région de sentir que le nom donné à sa circonscription en est un qu'il peut accepter et auquel il peut facilement s'identifier, et non pas un nom qui ne représente qu'un groupe choisi qui, pour certaines raisons, a été favorisé parce que le nom de sa ville est devenu celui de la circonscription.

La commission a recommandé que le nom de la circonscription que je représente soit Acadia-Camrose. Acadia, située dans le coin sud-est de ma circonscription, compte moins de 200 personnes et Camrose, à l'opposé, compte environ 9,000 habitants. Il y a presque cent villages dans cette région, les grandes lignes de transport et de communication, dans bien des cas, vont plutôt vers le sud, vers Calgary, et ne sont même pas très rapprochées des grandes agglomérations de la circonscription.

L'un des noms proposés à la commission et qui, je crois, serait un excellent nom pour cette circonscription, est Paintearth, d'après le ruisseau Paintearth qui coule au centre de la circonscription proposée. Le mot Paintearth vient des pots dans lesquels les Indiens délayaient la boue vermeille pour faire leur peinture de guerre. Cela a une signification historique se rapportant à la région. Il appartient à l'histoire ancienne du centre-est de l'Alberta et a une consonnance qui l'identifie aux Prairies et aux plaines de l'Ouest au début de leur histoire. On pourrait proposer d'autres noms, comme Hand Hills, qui se trouve aussi dans la partie sud-est de la nouvelle circonscription.

Ce n'est ni mon devoir ni mon désir de proposer un nom définitif ni de le proposer ici ce soir, mais je puis énoncer le principe suivant à l'intention des commissaires—et j'espère qu'ils le prendront sérieusement en considération—pour chaque circonscription rurale au Canada, on devrait s'efforcer de consulter les sociétés historiques et les groupes qui connaissent la région et d'étudier l'histoire de la région afin de trouver un nom qui donne une description générale de la région.

● (0120)

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'imposer le nom d'une ou deux villes à une région quelconque sauf si ces villes constituent le centre commercial ou le marché central de pratiquement toutes les parties de la circonscription. Par exemple, le député de Red Deer (M. Towers) demeure dans un secteur de ce genre. Red Deer est le principal centre commercial de presque toutes les parties de sa circonscription, comprend en outre la principale voie fluviale de communications, c'est-à-dire la rivière Red Deer qui traverse le centre de sa circonscription.

En résumé, je crois que les commissaires devraient étudier ces problèmes en profondeur et peut-être faire des demandes spéciales auprès des sociétés historiques, des musées et des organismes qui étudient l'histoire des diverses régions du Canada pour qu'ils proposent des noms pour les grandes circonscriptions rurales, noms qui soient plus étroitement reliés à l'histoire, ou qui désignent ces régions selon une caractéristique géographique quelconque ou encore réfèrent à un important événement historique ou un